



Extrait du Centre Technique Régional de la Consommation PACA

<http://ctrc-paca.org/spip.php?article1282>

Opérateurs de téléphonie : Non à un retour à 3 opérateurs

- ACTUALITES - ACTUALITES PRECEDENTES - Actualités 2015 - Été 2015 -

Date de mise en ligne : mardi 23 juin 2015



Copyright © Centre Technique Régional de la Consommation PACA - Tous
droits réservés

CLCV

Une offre de rapprochement entre le groupe Numericable - SFR et Bouygues Telecom vient d'être dévoilée. S'il était mené à son terme ce rapprochement placerait à nouveau le marché français sous la domination de 3 opérateurs.

Les consommateurs français ont tout à craindre de cette nouvelle concentration du secteur de la téléphonie mobile.

Le marché de la téléphonie mobile a longtemps été dominé par 3 grands opérateurs et le moins qu'on puisse dire c'est que la concurrence sur les offres et sur les prix manquait de dynamisme. On rappellera que l'autorité de la concurrence de l'époque avait même sanctionné en 2005 des pratiques d'ententes.

L'arrivée du 4e opérateur, avait eu pour effet quasi immédiat de dynamiser les offres et de faire baisser les tarifs de l'ensemble des acteurs du secteur.

Parce qu'elle constituerait un véritable retour en arrière, la possibilité d'une concentration à 3 opérateurs est donc très inquiétante pour les consommateurs français qui conservent le souvenir des factures de téléphone élevées qu'ils payaient à cette époque.

Pour la CLCV il est essentiel de préserver une concurrence accrue entre les opérateurs, elle constitue le seul moyen d'inciter les acteurs à innover et surtout à limiter leurs marges au bénéfice de notre pouvoir d'achat.

{{}}

- Si un rapprochement entre le groupe Numericable - SFR et Bouygues Telecom devait être formalisé il est indispensable que des mesures destinées à faciliter l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché soient prises sans délai. Il ne faut pas oublier que les opérateurs virtuels (MVNO) seront eux-mêmes impactés par cette concentration.

La CLCV demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures de nature à veiller à la multiplicité de l'offre afin de garantir la concurrence sur ce marché au bénéfice des consommateurs.

{{}}

- [Contactez la CLCV](#)